

Essai

~~Ms. 17725~~

RÉPONSE

Case
FRC
20104

*De l'Auteur de l'Ouvrage intitulé le
BON-SENS, à la Lettre qu'il a reçue
à cette occasion.*

On en vaut mieux quand on est regardé :
L'œil du Public est aiguillon de gloire.

VOLTAIRE, *Poème de la Pucelle.*

1788.

THE NEWBERRY
LIBRARY

R É P O N S E

De l'Auteur de l'ouvrage intitulé le
BON-SENS, à la lettre qu'il a reçue
à cette occasion.

É P I G R A M M E

On se voit mieux dans le monde
Ici de l'utile est le plus utile.

M O T A J O U R N É L

J'AVOIS héris mon ouvrage aux bons-
esprits & aux bons Citoyens : votre lettre
m'apprend, Monsieur, qu'il leur est par-
venu ; vous avez pénétré mes intentions ;
& les éloges que vous donnez à mon
travail, & même vos critiques, en font
le prix.

Appelons, Monsieur, notre spirituelle
& générale Nation à l'examen public des
grandes questions dont la solution inté-

A

R É P O N S E

*De l'Auteur de l'Ouvrage intitulé le
BON-SENS, à la lettre qu'il a reçue
à cette occasion.*

É P I G R A P H E.

On en vaut mieux quand on est regardé :
L'œil du Public est aiguillon de gloire.

VOLTAIRE, Poème de la Pucelle.

J'AVOIS dédié mon ouvrage aux bons-
esprits & aux bons Citoyens : votre lettre
m'apprend, Monsieur, qu'il leur est par-
venu ; vous avez pénétré mes intentions ;
& les éloges que vous donnez à mon
travail, & même vos critiques, en font
le prix.

Appelons, Monsieur, notre spirituelle
& généreuse Nation à l'examen public des
grandes questions dont la solution inté-

A

resse si essentiellement son existence & sa gloire ; trop long-temps forcée de concentrer son activité dans celle des choses frivoles , ramenons la à sa dignité première , & que son sort politique cesse enfin de lui être indifférent ou étranger.

Puisse-je, Monsieur, soutenir votre zèle, & mériter du moins, qu'employant vos forces à me combattre, vous achemiez de m'éclairer dans la recherche de ces vérités vers lesquelles je tends avec toutes les puissances de mon ame ! Si j'errai, c'est de bonne foi ; & tel est mon respect pour la cause publique, que l'aveu de mes erreurs ne me coûtera rien ; je m'en accuserai à la Patrie avec cette sincérité qui doit être le caractère de tous les débats dont elle est l'objet, & des sentimens dont nous devons, en ce moment, nous pénétrer pour elle.

J'ai lu votre lettre plusieurs fois, Monsieur, & avant d'y répondre, j'ai cherché à la bien entendre ; car, & je l'avoueraï

sans honte, une lecture rapide ne me suffit point, & souvent il m'est arrivé de retrouver à la seconde, à la troisième, la solution des objections que j'avois été tenté de faire à la première; & en effet, une seule lecture peut-elle suffire, pour saisir dans un ouvrage de raisonnement la chaîne des idées qui lie les principes & leurs conséquences?

Un Ouvrage qui occupe pendant deux heures un lecteur distrait, a quelquefois coûté six mois de travail à son Auteur; souvent cet ouvrage nous présente le résultat des méditations & des recherches de la vie de plusieurs hommes; car jamais un livre n'appartient tout entier à son Auteur, pas même ceux d'imagination. Je vous ai donc lu, Monsieur, très-attentivement; & me permettrez-vous de vous le dire? après avoir rendu à vos intentions la justice que vous accordez aux miennes, après vous avoir remercié de l'honnêteté dont vous enveloppez vos observations, après avoir reconnu le mé-

rite de cette facilité de style & de cette propriété d'expressions si recommandables, & qui sont avec la plus parfaite politesse, les caractères de votre lettre; me permettez-vous, dis je, de croire & de vous dire, que vous avez lu trop rapidement mon ouvrage? Ce n'est pas, Monsieur, que je veuille contester la vérité de plusieurs de vos observations, qui, considérées isolément, sont extrêmement justes: Je vous dirai même plus: en imputant la composition de la Cour supérieure, vous ne me dites rien que je n'aye pensé moi-même, & vous êtes, à cet égard, de l'avis de presque tous ceux qui m'ont fait l'honneur de me parler du plan de Constitution que j'ai osé hasarder; mais comme ce sujet n'est pas le premier dans l'ordre de l'importance de la question qui nous occupe, je vous prie de permettre que je le rejette à la fin de ma réponse, & que je m'occupe d'abord d'éclaircir un point de votre critique, dans lequel il me paroît démontre que vous vous êtes

fait avec trop de précipitation une idée de mon plan & de mes principes.

» En confondant les pouvoirs, on excite entre eux une guerre intestine qui finit par détruire le Gouvernement.

» La législation est la tête, l'exécution est le bras, (dites-vous); si vous confondez leurs opérations, vous détruisez infailliblement le Corps politique.

Et ailleurs, vous ajoutez : « C'est peut être parce que vous avez trop rapproché des titres si distincts... , que vous posez un contrat qui obligerait également la Nation & le Roi. Ce contrat est impossible ».

J'ai omis quelques idées intermédiaires, parce qu'elles obscurcissent encore cette idée dont j'ai voulu vous offrir le fond & l'analyse. Permettez-moi, Monsieur, de vous dire que, malgré ce soin, je n'ai pu parvenir à vous entendre; car, dites moi comment il se peut que celui

qui a écrit : " la réunion des pouvoirs
 " du Peuple dans la personne d'un petit
 " nombre de Citoyens, a conduit à la
 " *division absolue des deux grands actes de*
 " *la Souveraineté* ; ainsi le pouvoir exécutif
 " a été réuni tout entier dans les mains
 " d'un Magistrat unique, & la Nation
 " a conservé le droit de faire des Lois. "

Que celui là, dis-je, soit le même à qui
 vous adressez ces paroles en forme de
 reproche ; *en confondant les pouvoirs* . &c.
 Comment se peut-il que vous me sup-
 posiez conduit à la pensée de proposer
 un contrat social , parce que " je n'ai
 " pas été assez frappé de la différence
 " qui existe entre la majesté de la Na-
 " tion , & celle dont elle doit investir
 " celui qu'elle charge de l'exécution de
 " ses volontés " ?

Je l'avoue, toutes ces idées sont un
 labyrinthe inextricable d'ou je ne puis sor-
 tir sans un nouveau secours. Je ne me dissi-
 mule rien , Monsieur ; je cherche de
 bonne foi ; mais je ne vous entends
 pas...

Quoi! les Anglois confondirent les pouvoirs, lorsqu'il posèrent les bases de leur constitution dans une grande charte devenue un contrat obligatoire pour eux & leur Souverain? Quoi! ces grandes & primitives idées leur étoient étrangères, lorsqu'ils perfectionnèrent les articles de ce contrat, en chassant les Stuards qui les avoient violés, & en appelant sur leur trône Guillaume Prince d'Orange, à condition qu'il s'y soumettroit? Quoi! tous ces sermens que font & que violent presque tous les Souverains de l'Europe, sont-ils donc autre chose que les restes de ces conrrats, qui, dans leur imperfection même, rappellent aux Rois ce qu'ils sont, & aux Peuples ce qu'ils devraient être?

Non, Monsieur, je n'ai point confondu la puissance législative, je n'ai point méconnu *la majesté de la Nation*; & je dois vous le dire; car vous paroissez aimer la vérité: *un contrat social n'est point une chose impossible*..... Vous paroissez avoir été justement frappé de cette immortelle

vérité, que tout pouvoir vient du Peuple, & vous avez considéré un contrat social comme un attentat à ce principe primordial, à ce droit indélébile des Nations, comme s'il s'agissoit ici d'une renonciation qui n'est ni proposable ni possible; car tel est l'avantage de ce premier droit des hommes, que par sa nature il est indestructible, & qu'aucun genre d'usurpation ne peut les en dépouiller. Le don de la vie & de la liberté leur vient de cette même main qui les placa dans l'Univers pour y jouir en commun des avantages attachés à l'existence, pour supporter en commun des maux inévitables; mais nos vices, nos préjugés, notre ignorance, peuvent entraîner les Peuples si loin de ces vérités, quelles ne les touchent plus.

C'est ainsi que dans les mosquées, dans les pagodes, l'Indien, le Musulman, le vil esclave de Fez & de Maroc, ont perdu jusqu'au dernier sentiment de leurs droits originels; ils en ont été distraits, non,

comme on le croit communément dans nos climats, par la puissance temporelle, mais par cette unique pensée de la Divinité ; pensée dont la préoccupation leur a dérobé l'artifice de quelques imposteurs, qui sont devenus à la fois leurs pontifes, leurs tyrans & leurs dieux (1).

Voilà les motifs qui m'ont conduit à présenter à mes Concitoyens un contrat social, comme le plus sûr moyen de se garantir de ces erreurs fatales ; comme le seul moyen d'étendre jusqu'à nos derniers neveux les jouissances de ces droits dont nous sommes appelés à nous ressaisir ; comme le seul moyen de nous préserver du retour des maux dont nous sommes les témoins & les victimes.

Dans ce contrat, tous les droits de l'homme sont réservés ; cette condition est implicite ; & ce seroit faire offense à ces droits sacrés, que de les stipuler expressément ; mais enfin qu'ai-je dit ? en quel

(1) Le grand Lama est adoré & réputé immortel.

lieu de mon ouvrage avez-vous été conduit à me faire cette objection ? Serait-ce dans l'examen de ce tableau que je me suis plu à rétracter à la fin ; de ce tableau dont j'ai circonscrit l'application par ces paroles : « C'est une chimère à laquelle nous n'osons nous arrêter ; c'est un aliment que nous offrons à la curiosité qui se plaît quelquefois dans ces pensées fugitives de la perfection..... »

Cependant, dans ce tableau même, que voyons-nous ? la Nation éminemment distinguée & placée au-dessus de tout. de son pouvoir unique sortent les Loix, le Souverain & l'Impôt : trois grandes fonctions en découlent séparément & vont se reposer sur la Constitution législative qui leur sert de base & d'appui ; & dans cette Constitution législative, qui fortifie, qui soutient & qui réunit la volonté nationale, je retrouve l'extrait de cette même Nation dont j'ai tout tiré, épuré par l'élection & le choix. Et je vous le

demande, où, dans quel lieu, en quel temps ai-je confondu ce qui doit être si soigneusement séparé? Serait-ce dans le Contrat-social, dans la Constitution législative, dans le développement des articles de la Constitution?

J'ai beau me scruter, me relire: nulle part je ne trouve d'objet à cette partie de votre critique; j'insiste donc, & je répète qu'un Contrat-social, non-seulement est possible, mais qu'il est indispensable, si vous voulez prévenir le retour de ces convulsions politiques, qui, bien qu'elles soient chez les Nations des symptômes de force, ne s'y manifestent jamais sans danger pour elles; semblables en tout à ces crises qui, dans les maladies aiguës, décident de la mort ou de la vie des individus.

Mais je me crois enfin parvenu à la source de cette erreur que vous me forcez de poursuivre à outrance; car elle ferait fatale dans ses conséquences, & je regarde comme un devoir sacré de la détruire &

d'en extirper jusqu'aux dernières racines.

Dans la note qui accompagne le tableau, je trouve les expressions qui vous auront trompé.

- » Une Nation appelée à se donner une
- » Constitution, doit terminer ce grand
- » ouvrage en renonçant à la changer....
- » Elle doit, par cet acte de sagesse,
- » mettre un frein à l'ambition de ceux
- » qui ont intérêt de l'agiter, & à la propre
- » inconstance ».

Lorsque Lycurgue eut donné des Loix à Sparte, il fit jurer aux Lacédémoniens de suivre ces Loix jusqu'à son retour, & disparut pour jamais..... Qu'ai-je dit ici? Qu'après s'être donné de bonnes Loix, une Nation devoit renoncer à les changer. C'est le vœu de Lycurgue; mais c'est mieux que cela, car c'est la Nation elle-même qui, après avoir posé les principes de son Gouvernement, principes démontrés & reconnus bons par tous & aux yeux de tous, s'engage à s'y soumettre pour jamais. Sans doute que ce serment ne

doit pas être prononcé, aussi légèrement, qu'il étoit indiscret dans les Spartiates; car, non-seulement ils juroient de se soumettre aux principes de leur Constitution, mais encore à un code de Loix tyranniques faites par un seul homme, & qui régloit seul tous les droits respectifs des Citoyens sous tous les rapports.....

Mais ici, de quoi s'agit-il? De consacrer quelques principes tirés du droit naturel & les distributions générales des pouvoirs suivant les connoissances approfondies de notre siècle sur le système & l'esprit des Gouvernemens. Toutes les liaisons restent à faire & sont réservées à la Nation par les conditions même de ce contrat que vous regardez comme une aliénation de ces droits, *que vous regardez comme impossible.....*

Je l'ai dit, & je le répète: « C'est dans » la constitution qu'il faut placer le moyen » de corriger & de perfectionner la cons- » titution..... » & je crois avoir proposé ce moyen dans l'extention que j'ai donnée

au droit de Cité; de ce droit qui ne peut
 être senti par les Peuples sans produire à
 l'instant au milieu d'eux un esprit public,
 sans leur donner à l'instant ce ressort
 sans lequel il n'est point de bon gouver-
 nement. Vous trouverez encore ce moyen
 dans la force constitutionnelle de l'Assem-
 blée du Peuple; de cette Assemblée dont
 vous approuvez le principe, mais dont je
 suis affligé de vous voir repousser la possi-
 bilité à d'autres temps. Vous le trouverez
 encore dans l'influence de cette Commis-
 sion intermédiaire; de cette censure dont
 vous avez détourné vos regards, & qui
 vous auroit rassuré sur une partie des
 craintes que vous faisoient éprouver la
 formation & la division de la constitution
 législative; enfin, ce moyen placé par-tout,
 vous le retrouverez dans l'accord & la
 correspondance de deux grandes branches
 du pouvoir exécutif que j'ai appelées
 fonctions judiciaires & fonctions admi-
 nistratives. Avec cette même Constitution
 vers laquelle un aussi bon esprit que le

vôtre, sera, j'espère, ramené par ses propres réflexions, ces paroles de *renonciation à changer sa constitution*, vous ont donc effrayé sans motif: pardonnez-moi, Monsieur, de me citer si souvent; mais j'ai cru que cela valoit encore mieux que de vous prier de me relire.

J'ai dit dans les premières lignes de l'Ouvrage qu'il n'y avoit que deux sortes de Gouvernemens, le bon & le mauvais. Les conséquences des mauvais Gouvernemens sont sous vos yeux; c'est l'état actuel de la France, c'est ce qui s'y passe. En Suisse, en Angleterre, vous trouverez les conséquences opposées; là, personne ne songe à changer le Gouvernement; & bien qu'en Angleterre sur-tout il y ait de grands abus & de grands défauts à réformer, cependant le bien l'emportant encore beaucoup sur le mal, on est tranquille: si l'équilibre se rompoit, croyez-vous qu'alors les Anglois fussent arrêtés par leur grande charte? Non, Mon-

sieur : puisque vraisemblablement elle auroit été violée , ou qu'il leur seroit démontré qu'elle n'a point suffi pour conserver les droits de la Nation , alors , & sans qu'il fût possible de l'empêcher , l'Angleterre deviendroit le théâtre d'une révolution.

Après avoir rétabli la nécessité & la possibilité d'un contrat , ce qui étoit d'un trop grand intérêt dans ces circonstances pour que je n'y employasse point mes premiers efforts , je vais examiner rapidement & succinctement , Monsieur , vos autres objections ; mais avant de recommencer le combat , je sens le besoin de rendre encore une fois hommage à mon noble Adversaire ; je me sens pressé d'applaudir à ces grandes vérités dont vous avez semé votre lettre ; elle semble en tout répondre à la pensée qui me decidoit à publier mon Ouvrage , à *l'espoir qu'il en produiroit un meilleur.*

« Il faut craindre , dites-vous , page 18 ,
« les effets que produit l'injustice ; (l'in-
justice

justice à la fin produit l'indépendance) ;
 » il faut craindre qu'en donnant le nom
 » de principes monarchiques à des abus,
 » à des préjugés, à des privilèges iniques,
 » aux restes informes du régime féodal, on
 » ne nuise à la Monarchie ». J'invite à re-
 lire cette belle page, dans laquelle vous
 considérez les *prérogatives, les distinctions,*
les préséances, les droits honorifiques, comme
les élémens d'une bonne constitution, comme
des poids qui doivent servir à former l'équi-
libre du Gouvernement.

Voilà vos principes, Monsieur, & vous
 me permettez d'en réclamer l'appui,
 si je suis assez heureux pour vous prouver
 leur identité avec ces deux Chambres dont
 vous censurez la composition sur des prin-
 cipes sans doute très-différens..... Rappro-
 chons nos idées pour nous entendre mieux.
 Il me semble, Monsieur, que je se-
 rois en droit de vous demander, après
 avoir lu votre lettre, *quelle est votre opi-*
inion ; question simple, mais énergique,
 faite par un noble Patriote dans l'Assem-

blée des Notables à un Prélat éloquent.
En effet, ici je vous vois rappeler comme
éléments d'une bonne constitution les *pré-*
rogatives, les distinctions, les préséances,
les droits honorifiques.....

Ailleurs, vous me dites, pages 7 & 8,
« pourquoi, après avoir fait sentir les
« obstacles qu'apporte la Noblesse dans
« certaines circonstances à l'équilibre
« d'une bonne constitution, resserrez-
« vous dans une partie de cette même
Noblesse, le droit de former la pre-
mière Chambre des Représentans?.....

Permettez - moi, Monsieur, de vous
opposer à vous-même : c'est m'embellir
que de vous citer ; & je serai bien plus sûr
de vaincre, si je puis me servir de vos armes.

Où voudriez-vous placer ces poids dont
vous formez l'équilibre d'un bon Gouver-
nement, ces *prérogatives, ces distinc-*
tions, &c. ?.....

Je vous prie de me dire qui de nous
possède ces *titres honorifiques, ces distinc-*
tions, si ce n'est cette Noblesse qui est la

*plus dévouée au Trône , parce qu'elle l'ap-
proche de plus près ?*

Je vous prie , Monsieur , de me tirer d'embarras : ou rejetez les Grands , ou anéantissez *ces titres , ces prérogatives , ces distinctions* , ou permettez que j'en fasse , comme vous , l'équilibre du Gouvernement. Non que j'adopte vos principes , & que je les considère comme élémens d'une bonne constitution ; mais parce qu'il est impossible dans les Nations de l'Europe de détruire ces ruines de notre ancien ordre social.

Vous me dites , page 20 : « Embarrassé
» des privilèges , des préjugés , des pré-
» tentions des Grands , vous espérez dé-
» truire leur funeste influence , en réu-
» nissant les principaux d'entr'eux dans
» une Chambre qui ne pourroit rien sans
» celle du Peuple » ?

Oui , MONSIEUR , je l'espère ; & comme tout est lié dans le système de constitution que j'ai osé présenter à mes Concitoyens , j'ose leur répondre que s'ils adoptoient

la formation de l'Assemblée de leurs Représentans, dont les bases sont effectivement appuyées sur la Nation toute-entière, ils n'auroient rien à craindre de la Cour Supérieure.

Mais, Monsieur, cette facilité avec laquelle vous détruisez mon Ouvrage, nous répond de la bonté de celui que vous édifieriez à sa place : permettez-moi de vous prier de nous communiquer votre plan ; j'espère que vous y ferez fidèle à vos principes, que vous y regarderez comme les élémens d'une bonne constitution, *les prérogatives, les prééances, les droits honorifiques & les distinctions* ; ces poids, dites-vous, *qui doivent servir d'équilibre dans les Gouvernemens*, J'applaudirai de bonne-foi à l'heureuse combinaison que vous nous présenterez de ces élémens, & je ne serai point étonné qu'avec autant d'esprit & de sagacité, vous en disposiez toutes les parties de manière à prévenir ces inconveniens que vous avez cru, avec beaucoup d'autres, remarquer dans

le plan que j'ai hasardé en tremblant ; car, je vous l'avouerai , je ne me dissimulois pas les difficultés de cette grande tâche ; & les intérêts divers qu'il falloit allier ou combattre, toujours présens à ma pensée, m'ont souvent fait abandonner le travail. *Je sentois les mains paternelles tomber ;* mais bientôt un sentiment plus fort me ramenoit à mon Ouvrage. On appelle amour, Monsieur, celui qui nous attache au bien public : ah ! s'il n'est pas la plus heureuse de nos passions, il en est au moins la plus noble.

Mon dessein ne fut point de dicter des Loix ; je n'eus point cette confiance orgueilleuse : également éloigné de tout sentiment affecté, l'espérance d'être utile m'entraînoit ; cette espérance ne sauroit être un crime ; on trouvera la preuve de ces sentimens dans vingt endroits de mon Ouvrage ; en voici quelques-uns :

« Nous avons cru qu'un dessein, un
 » plan, des bases, pouvoient être utiles
 » à une Assemblée qui sera composée de

» Membres très-éclairés sans doute, mais
 » qui n'ont pas encore acquis l'usage de
 » traiter ensemble les grandes affaires.
 » Leur offrir un certain arrangement
 » d'idées propres à devenir élémentaires
 » de leur travail, c'est, ce me semble,
 » leur présenter le bout du fil qui doit
 » les tirer du labyrinthe ».

Et ailleurs, page 71 : « C'est assez pour
 » le but que nous nous sommes proposé
 » que d'éveiller l'attention du Lecteur,
 » en lui rappelant les principes essentiels
 » des Gouvernemens. Dans le plan de
 » l'édifice que nous lui offrons, nous
 » n'avons cru devoir tracer que les fon-
 » demens ; les distributions, les détails
 » & l'élevation en sont réservés à ceux
 » auxquels la Nation confiera ses pou-
 » voirs, & qui, après l'avoir examiné, jugé
 » & corrigé, auront seuls le droit de le
 » mettre à exécution ».

J'ai saisi d'autant plus volontiers l'occa-
 sion de rappeler ces deux passages du
Bon-Sens, qu'ils répondent à cette classe

de Juges qui, dans leur impuissance native & également incapables de comprendre ces grandes discussions & d'en apprécier l'utilité, voudroient cependant ramener à leur néant tout ce qui ose élever la voix en faveur de la cause nationale. Je dédaigne leur calomnie ; & s'ils m'accusent d'orgueil, je les livre à leur bassesse. J'ai écrit pour la Nation toute-entière : si elle me condamne, j'aurai eu tort ; si elle me loue, j'aurai atteint mon but, & nulle puissance humaine ne pourra m'enlever ma récompense.

Votre lettre, Monsieur, contient quelques autres objections, mais dont vous semblez avoir apperçu vous-même la foiblesse, en pesant légèrement sur elles. Dans la troisième section, je m'adresse aux Bretons ; & au nom de la Patrie, je leur demande le sacrifice de leurs privilèges ; & vous m'observez, Monsieur, que c'étoit le moment de joindre à cette invitation touchante, celle d'admettre le Peuple à l'Assemblée des Etats-Généraux

en appuyant les justes réclamations du Tiers-Etat.

Je n'ai point trahi cette grande cause, Monsieur ; à la vérité, l'expression humiliante du Tiers-Etat ne se trouve à aucun endroit de mon Ouvrage, mais il ne contient pas un mot qui ne lui soit dévoué. Son intérêt peut-il être séparé de celui de la Nation ? Il étoit l'ame de mes pensées ; c'est à lui que je dois, Monsieur, cette force de vérité que vous avez bien voulu décorer du nom d'éloquence.

C'est encore ici la Nation que je prendrai pour juge, & j'ose espérer qu'elle reconnoîtra que de tous les Ecrits où l'on s'adresse à elle *sous le nom du Tiers-Etat*, aucun n'a réuni avec plus de force le respect qui lui est dû, & le courage nécessaire à la défense de ses droits outragés : la conviction où je suis, que tous ses droits sont réservés & contenus dans la formation de l'Assemblée de ses Représentans, telle que je la propose, m'en répond ; dans ses moyens d'élection qui,

selon vous, *pourroient offrir de si grands avantages pour l'avenir*, & que vous ne repoussez que *parce qu'ils renferment des difficultés pour le temps présent.... des difficultés!*..... Monsieur, y avez-vous bien pensé! *des difficultés!* quoi, Monsieur, ce sont des difficultés qui vous arrêtent, lorsqu'il s'agit de la destinée de tout un Peuple! Vous me proposez d'appuyer les *justes réclamations du Tiers*, & des difficultés vous font rejeter une institution qui fonde la gloire & la liberté nationale sur des bases inébranlables; &, détournant vos regards de ces principes si féconds dans leurs conséquences, qu'ils répondent seuls à toute votre Lettre, vous n'êtes frappé que *des difficultés* de l'exécution. Ah! Monsieur, j'en appelle à votre patriotisme, à cet amour pour la liberté, que vous semblez connoître: écoutez ce noble sentiment; il vous dira que des impossibilités seules & bien démontrées sont ici de quelque importance, & que s'il est une occasion dont vaincre ou mourir soit la loi, c'est celle-ci.

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several lines and appears to be a list or a series of entries.]